

Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

BANQUE CIC NORD OUEST CIC VALENCIENNES 6 PLACE D ARMES 59300 VALENCIENNES
déclare et atteste avoir reçu la somme de 13 000 €.

M. Florian LEFEBVRE, gérant de la société EURL A L'INTENDANCE, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 26 RUE DE L'INTENDANCE 59300 VALENCIENNES, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	89 RUE DE FRESNES 59970 VICQ
Nombre de parts	1300
Montant versé	13 000 €.

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 30 juin 2026

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Lu et approuvé

La banque
(Cachet et signature)

CIC Nord Ouest
6 place d'Armes
59300 VALENCIENNES
17241@cic.fr